



# ANCIEN GARAGE AUTOMOBILE RENAULT 24 AVENUE DE L'INDUSTRIE, 42 390 VILLARS NOTE TECHNIQUE : VERIFICATION DES TRAVAUX DE DEPOLLUTION

N° DO	SSIER	20 LES 0	48 F a EN\	/ MEN LDN	PIECE	1/1	AGENCE	LYON
12/09/22	49482c	M. EC	OUELLAN	S. RENAUD	5 + ann.	Сомра	ATIBILITE AVEC AME	ENAGEMENT
06/09/22	49482b	M. ECOUELLAN		S. RENAUD	5 + ann.		OUR SUITE A LA MI: DOE DE L'ENTREP	
23/08/22	49482	M. ECOUELLAN		S. RENAUD	5 + ann.	Р	REMIERE DIFFL	JSION
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET	T SUPERVISEUR nb.pages MODIFICATIONS - OBSERVA		ERVATIONS		

TOULON · BORDEAUX · GRENOBLE · HAUTS DE FRANCE · LYON · MARSEILLE · MONTPELLIER · NANCY · NICE · PARIS · TOULOUSE MASE





## 1 INTRODUCTION

## 1.1 Contexte et objectifs de la mission

Suite aux travaux de dépollution au droit de l'ancien garage Renault situé au 24 rue de l'Industrie à Villars (42), et réalisé par l'EPORA, la ville de Villars a sollicité ABO-ERG ENVIRONNEMENT pour la rédaction d'une note technique permettant de vérifier la bonne exécution des travaux de dépollution sur la base du DCE d'EPORA (Dossier de consultation des entreprises) et du DOE de la société STD (Dossier des ouvrages exécutés) référencé K2021.18.91 BG du 5 septembre 2022.

Le site d'étude correspond aux parcelles cadastrales n°305 et 453 de la section AD et représente une superficie totale de 3 660 m².

La Figure 1 ci-dessous permet de localiser le site d'étude.



Figure 1 : Vue aérienne du site d'étude

PAGE

L'EPORA a mandaté l'entreprise STD pour réaliser les travaux de dépollution (gestion des terres polluées) en mars 2022 et le Maitre d'œuvre Hub Environnement, pour suivre la bonne exécution de ces travaux.

La méthode s'appuie point par point sur les préconisations du guide relatif aux Modalités de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués établies par le MEEDDAT le 8 février 2007 et mises à jour en avril 2017.

#### 1.2 Cadre normatif de notre mission

La présente mission aura pour base normative le document NF X 31-620 : Qualité du sol – prestations de services relatives aux sites et sols pollués :

- Partie 1 : Exigences générales.
- Partie 2 : Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle.
- Partie 3: Exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation.
- Partie 5 : Exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement.

La codification, pour tout ou partie de la présente mission au sens de la norme NF X 31-620 est la suivante :

Tableau 1 : Normes NFX31-620 Codes offres globales de prestations

CODE	OBJECTIFS GLOBAUX
AMO Etudes	Assistance à Maitrise d'Ouvrage en phase études



# 2 TRAVAUX ATTENDUS D'APRÈS LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et plus particulièrement le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) présente la pollution identifiée sur le site : pollution en hydrocarbures dans les sols entre 1 et 5 m de profondeur, à proximité de l'ancienne cuve enterrée, et en métaux lourds dans les sols de surface. Des traces de souillures ont également été mises en évidence sur les enrobés/dalles béton au niveau de la cuve enterrée.

A noter qu'avant le démarrage des travaux de dépollution menés en mars 2022, la cuve enterrée a été inertée, dégazée et évacuée hors site. En revanche la paroi de rétention était encore présente.

Il est précisé que les terres polluées doivent être évacuées en filière de classe 2 (ISDND ou Biocentre).

La localisation de la zone impactée est présentée sur la Figure suivante. Celle-ci est extraite du CCTP.

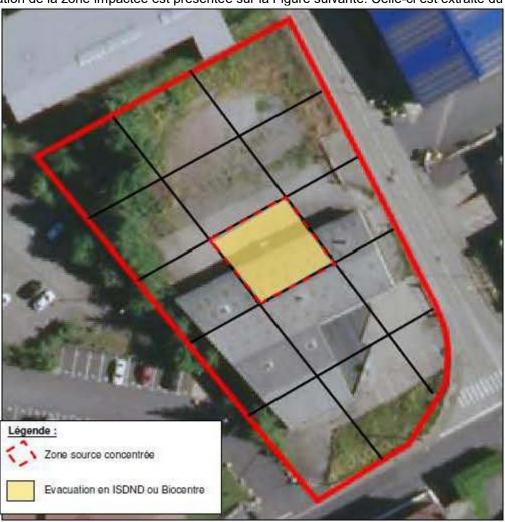


Figure 2 : Localisation de la source concentrée à gérer - figure extraite du CCTP

Les seuils de dépollution attendus, sont également rappelés dans le CCTP. Ces seuils sont issus du rapport Plan de Gestion réalisé par ABO-ERG ENVIRONNEMENT, référencé 20LES048Ab/ENV/ME/IR/45307b du 23/07/20 :

- HCT C10-C40: 750 mg/kg MS

- 16 HAP: 15 mg/kg ms

Le volume de sol à gérer est estimé à 1200 m³, soit environ 2610 tonnes d'après le CCTP.



# 3 TRAVAUX RÉALISÉS D'APRÈS LE DOE

D'après le DOE transmis, 1924,46 tonnes de terres polluées ont été évacuées vers la plateforme de transit et de traitement de Sérézin-du-Rhône entre le 9 et le 17 mars 2022. Les sols ont été excavés jusqu'à 5 m de profondeur au maximum.

Des analyses de bords et fonds de fouilles ont été réalisées :

- l'ensemble des résultats en hydrocarbures totaux présente des teneurs inférieures aux seuils de dépollution fixés (seuil à 750 mg/kg) ;
- l'ensemble des résultats en HAP présente des teneurs inférieures aux seuils de dépollution fixés (15 mg/kg MS) excepté pour le fond de fouille de la maille M3 à -5 m de profondeur, présentant une concentration résiduelle légèrement supérieure (17 mg/kg MS). Les terrassements n'ont pas été poursuivis en raison de la profondeur et du faible dépassement du seuil fixé.

Ainsi, la totalité des terres polluées qui avaient été identifiées lors du Plan de Gestion (rapport 20LES048Ab/ENV/ME/IR/45307b du 23/07/20), ont été évacuées.

Le plan de recollement de la fouille sur le site Renault, réalisé par STD à la suite des travaux de dépollution, est présenté en annexe pour information.

A noter également que la fosse de rétention de l'ancienne cuve, contenait encore du produit, et celle-ci a été purgée par la société Assainissement Rhône Isère le 4 mars 2022.

ABO-ERG ENVIRONNEMENT, atteste de la bonne exécution des travaux de dépollution au droit de l'ancien garage Renault : l'ensemble des terres impactées identifiées au stade du Plan de Gestion ont été évacuées.

Au regard des études et des travaux de dépollution effectués, le site est compatible sanitairement pour un usage de type habitation.

Pour rappel, en cas de création d'espaces vert/jardins, il sera toutefois nécessaire de recouvrir les sols de surface par à minima 30 cm de terres végétales saines afin de supprimer le risque ingestion / contact direct du fait de la présence de métaux dans les sols.

#### 4 LIMITES DE CE DOCUMENT

Cette attestation est élaborée à partir des éléments transmis c'est-à-dire le DCE et le DOE de l'entreprise.

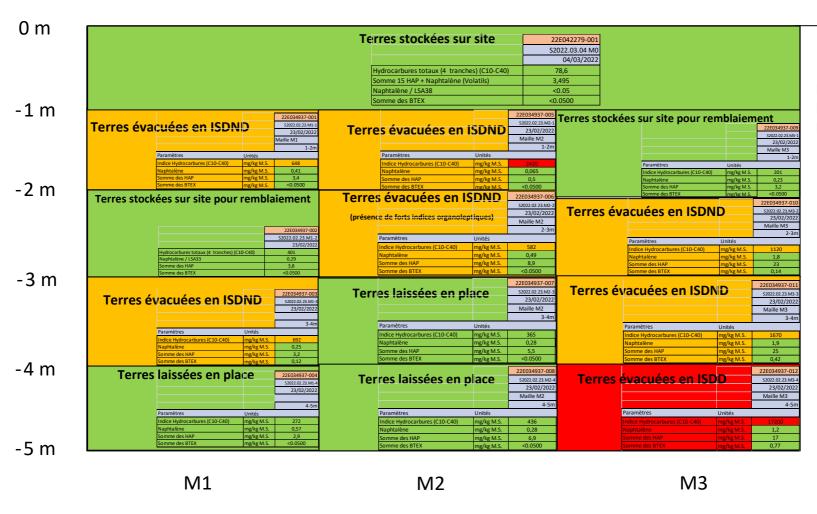
Elles reposent donc sur les connaissances disponibles au moment de la rédaction de la présente étude.

La responsabilité d'ABO-ERG ENVIRONNEMENT ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

**Mathilde Ecouellan** 

Chef de Projets

# Rue de Breuil Coupe du terrain DINATEC



<u>Seuils dépollution :</u> HCT : 750 mg/ kg MS

HAP: 15 mg/ kg MS

ΤN

Naphtalène: 3 mg/kg MS







	22E054742-001
	S2022.03.17.M1.FF-4
	17/03/2022
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	225
Naphtalène / LSA33	0,2
Somme des HAP	20
Somme des BTEX	<0.0500

Surface des mailles : 100 m²

	M1	







Résultats des fonds et bords de fouille	e maille M1 profondeur – 4 m
parcelle Rer	nault





F 1 - 1 - C 11 -	22E054742-002
Fond de fouille	S2022.03.17.M3.FF-5
	17/03/2022
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	237
Naphtalène / LSA33	0,23
Somme des HAP	2,7
Somme des BTEX	0,15

David do favillo and	22E054742-003
Bord de fouille sud	S2022.03.17.BF_S
	17/03/2022
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	143
Naphtalène / LSA33	0,19
Somme des HAP	3,4
Somme des BTEX	<0.0500

	225054742.004
Dand do favillo Nand	22E054742-004
Bord de fouille Nord	S2022.03.17.BF_N
	17/03/2022
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	363
Naphtalène / LSA33	0,66
Somme des HAP	17
Somme des BTEX	0,05

	22E054742-006
Bord de fouille Est	S2022.03.17.BF_E
	17/03/2022
Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	199
Naphtalène / LSA33	0,071
Somme des HAP	3,4
Somme des BTEX	<0.0500

Surface des mailles : 100 m<sup>2</sup>

22E054742-005
S2022.03.17.BF_W
17/03/2022
239
0,067
2,4
<0.0500









25/07/2022

K2021.18.91 BG

Travaux de désamiantage, déconstruction, démolition et dépollution du site Le Triolet

Échelle : sans